

<b>Aménagement d'une parcelle forestière laboratoire</b>  <b>(a) Commune :</b> Bièvre <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> / <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement d'une parcelle forestière laboratoire	Fiche n° I-2.02
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## AMÉNAGEMENT D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE LABORATOIRE

### 1. Description du projet

Le projet a pour objectif l'aménagement d'une parcelle forestière laboratoire permettant de trouver des aménagements adaptés à la région, qui concilient au mieux l'amélioration de la biodiversité et l'exploitation forestière. Ce projet permettra d'étudier et d'optimiser la relation biodiversité – productivité, mais pourra aussi être à la base d'un projet de formations sur les métiers du bois.

Le terrain sera choisi pour sa représentativité du territoire forestier communal. Des essais de mesure en faveur de la biodiversité seront menés. Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en place :

- Faire un inventaire de la biodiversité présente
- Réaliser des aménagements forestiers en faveur de la nature
- Effectuer un monitoring régulier de la biodiversité afin d'observer les impacts des mesures prises

L'exploitation forestière sera maintenue et les actions suivantes seront mises en place :

- Faire des essais d'essences différentes et de combinaisons d'essences
- Choisir un ou des mode(s) d'exploitation (forêt jardinée, pessière, taillis sous fûtaie, ...)
- Effectuer le suivi de la croissance des arbres.

### 2. Justification du projet

Lors des tables-rondes et des réunions avec les citoyens, des constats importants sont ressortis : Il y a trop d'épicéas dans les forêts, qui ne sont pas adaptées aux changements climatiques.

Pour trouver des solutions face à ces constats, le projet de forêt laboratoire a été abordé. Ce projet rentre dans les objectifs qui veulent donner une priorité à la préservation de la forêt et à la diversification de la production forestière.

La parcelle forestière laboratoire permettra de trouver les essences d'arbres adaptées aux changements climatiques, de conseiller les privés sur les essences à privilégier, leur mode de culture et de production, de lutter contre les monocultures et les ravageurs, mais aussi d'étudier les impacts d'aménagements sur la biodiversité.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Objectif stratégique 3</b>	<b>Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel 3.1</b>	En encourageant les circuits courts en valorisant les productions locales (agriculture, bois)
<b>Objectif stratégique 6</b>	<b>Préserver l'identité rurale des villages</b>
<b>Objectif opérationnel 6.2</b>	En protégeant et en améliorant le cadre environnemental de la commune


#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale** : Valorisation du bois local de qualité et valorisation des petites forêts privées.
- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois** : Relocaliser l'économie sur le territoire et développer la filière courte de l'agriculture et du bois.
- **Plan de cohésion sociale** : droit à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale.

### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

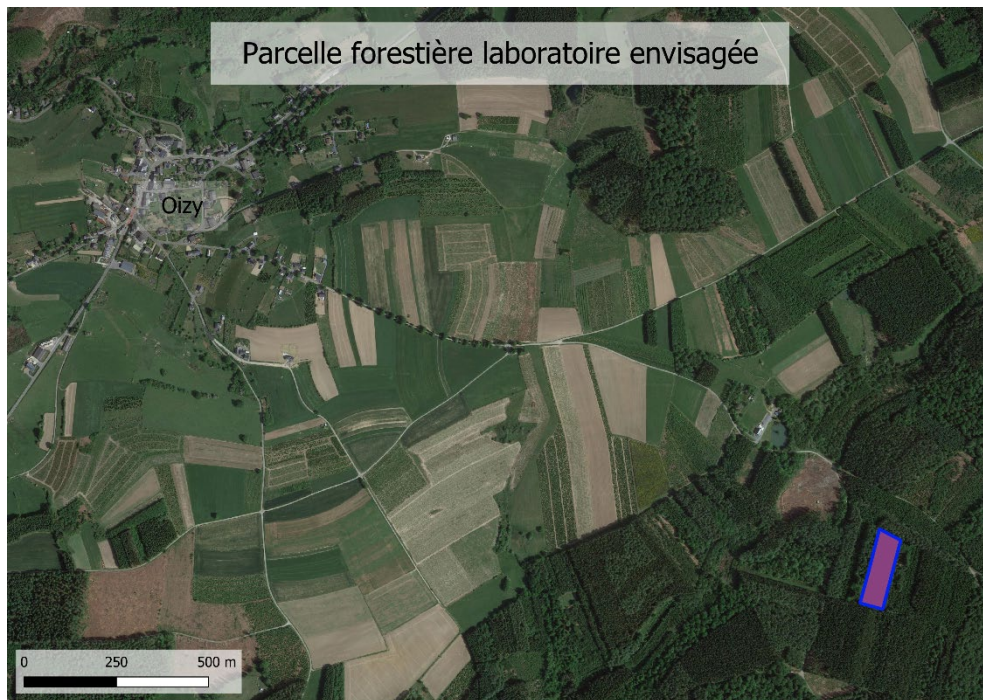
<b>SOCIAL</b>	Léger impact sur le social via la création de formations sur le métier du bois
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Préservation de la forêt, en respectant la biodiversité
<b>ÉCONOMIE</b>	Optimisation de la relation biodiversité – productivité

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p><b>Objectif 15 – Vie terrestre :</b>  <b>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b> – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 5. Localisation et statut

**Localisation** : Une parcelle privée pourrait être envisagée, dont les coordonnées cadastrales sont les suivantes : Bièvre, 4è Div Oizy Sect B 592P2, 592R2 et 592S2.



## 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune, propriétaire de la parcelle
- **Partenaires** : Propriétaires forestiers, universités, centres de recherche, DNF, CLDR, PNAM, ADL, personnes ciblées par les formations.

## 7. Programme de réalisation

### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant, mais non prioritaire, le plaçant en lot 2. En effet, ce projet nécessite de nombreuses démarches préalables ne le rendant pas réalisable rapidement ; mais il est jugé comme important à prendre en main rapidement.

### État du dossier

Contact pris avec le DNF et proposition d'une parcelle par un privé. Les coordonnées cadastrales de la parcelle sont les suivantes : Bièvre, 4è Div Oizy Sect B 592P2, 592R2 et 592S2. Ce qui équivaut à 1ha31a30ca. Le propriétaire souhaite mettre à disposition son terrain dans le but de tester différentes essences de conifères. Il faudra trouver d'autres parcelles correspondantes aux autres milieux forestiers (feuillus notamment).

### Programme des travaux et/ou aménagements :

Voir description.

**Planification**

Sans objet.

**Démarches administratives à réaliser**

Sans objet.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé**

Un monitoring régulier de la biodiversité devra être effectué afin d'observer les impacts des mesures prises et un encadrement devra être fait par un organisme, tel le PNAM.

**8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement d'une parcelle forestière laboratoire	1	DNF, Commune de Bièvre

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Thèse de recherches universitaires	1 tous les 3 ans	DNF, PNAM
Aménagements testes en faveur de la biodiversité	1 par an	DN, PNAM

**9. Annexes**

Sans objet.